

Conditions générales de vente et de paiement

1. Toute commande passée à la maison d'édition DAD Deutscher Adressdienst GmbH (ici: l'éditeur), est soumise exclusivement aux conditions de vente et de paiement suivantes. Toute convention distincte requiert la confirmation expresse et écrite de l'éditeur. L'accord contractuel entre en vigueur dès réception du courrier de commande signé et expédié à l'éditeur (l'expédition peut également être effectuée par fax), si cet accord n'est pas annulé par écrit et en recommandé sous deux semaines après passation de la commande (le cachet de la poste faisant foi).

2. Le donneur d'ordre se déclare d'accord que, le cas échéant, toute correspondance future puisse être faite en anglais ou en allemand.

3. Numéro de TVA intracommunautaire, si vous êtes une entreprise établie sur le territoire de la Communauté Européenne et si vous nous communiquez un numéro TVA valide, nous comptabiliserons notre prestation sans taxe allemande sur le chiffre d'affaires. Dans le cas où vous ne nous communiquez pas votre numéro TVA respectif, nous serons obligés de comptabiliser le prix de nos prestations majoré de la taxe allemande sur le chiffre d'affaires.

4. L'éditeur se réserve également le droit de refuser les insertions souhaitées par l'auteur de la commande et de décider de l'emplacement de celles-ci, ainsi que du choix du classement de la branche d'activité. En outre, la maison d'édition se réserve le droit de mettre un terme à la publication de l'insertion en cas de non paiement. Le contrat juridiquement valable ainsi que les obligations financières subsistent néanmoins. L'auteur de la commande est seul responsable de la transmission ponctuelle des données et des documents exacts nécessaires à la publication de l'insertion. Si les données ne sont pas fournies sous quatre semaines après la passation de la commande, l'éditeur procédera à la publication de l'insertion conformément aux documents dont il dispose. L'insertion continue à être publiée de la même façon tant que rien d'autre n'est communiqué à l'éditeur. L'auteur de la commande est tenu de communiquer dans le délai les modifications. Les bons à tirer de l'insertion ne sont envoyés au client que sur sa demande explicite. Ils sont considérés comme confirmés, s'ils sont présentés à l'auteur de la commande et si celui-ci ne les renvoie pas dans le délai.

5. En cas de publication erronée ou incomplète des données imputable à l'éditeur, en cas d'oubli partiel ou total de l'insertion commandée ou en cas d'erreur de l'emplacement, l'auteur de la commande se réserve le droit d'exiger la publication correcte sous deux semaines, sans frais supplémentaires (rectification), et une réduction du prix appropriée. Toute autre responsabilité de l'éditeur, notamment en matière de dommages et intérêts est exclue, si un acte prémédité ou une négligence grave n'est pas prouvé.

6. Sauf mention contraire, le tarif indiqué se réfère au prix *d'une* insertion. Dans le cas de contrats pluriannuels, ce tarif est donc à régler chaque année. Le prix de l'insertion est dû d'avance dans un délai de 15 jours après l'émission de la facture. Si l'indice des prix à la consommation pour l'Allemagne (IPC 2005=100) officiellement constaté par l'Office Fédéral des Statistiques augmente ou diminue à l'avenir, à l'échéance de la facture, de plus de 5% par rapport à son niveau lors de la conclusion de la commande, alors le prix est modifié proportionnellement. Lorsque le prix est adapté en raison de la clause précédente, cette clause est à nouveau applicable à la condition que l'indice ait été augmenté ou diminué de plus de 5% par rapport au dernier ajustement. Les coûts de l'insertion s'élèvent à 958 Euro p.a., tout en approuvant que l'éditeur ait le droit de facturer ce montant en toute autre monnaie reconnue.

7. L'éditeur se réserve le droit de publier les informations, en fonction de l'évolution technologique, sur d'autres supports de données ou à l'aide d'autres outils. Pour des raisons liées au code de déontologie, il est à noter qu'aux médecins et aux dentistes s'offre également la possibilité d'avoir une inscription à titre gratuit (composée d'une seule ligne et sans mise en relief) dans le Registre. A titre préventif et conformément à l'article 33 de la loi fédérale allemande concernant la protection des données personnelles, l'éditeur souligne que toutes les données sont enregistrées au format électronique pour la création du Registre.

8. Il est approuvé que l'éditeur ait le droit de céder à tout moment la commande présente à des tierces personnes, tous les droits et obligations inclus.

9. Les accords verbaux passés parallèlement avec les employés ou les mandataires de l'éditeur nécessitent, pour être valables, la confirmation écrite de l'éditeur. Au cas où certaines clauses du présent contrat devraient être partiellement ou totalement annulées, ceci n'aurait aucune influence sur la validité juridique des autres clauses du contrat.

10. Seule la loi allemande est applicable. La juridiction compétente et le lieu d'exécution exclusifs sont ceux du siège de la maison d'édition (Hamburg-Mitte). L'éditeur se réserve le droit de porter plainte auprès du tribunal général compétent de l'auteur de la commande.